

Communiqué : Mesures d'économies d'énergie adoptées par le Centre national sportif et culturel (d'Coque) (06.10.2022)

Communiqué par le ministère des Sports, le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire et le Centre national sportif et culturel (d'Coque)

Le jeudi 6 octobre 2022, le ministre des Sports, Georges Engel, et le ministre de l'Énergie, Claude Turmes, en collaboration avec les responsables du Centre national sportif et culturel (d'Coque), ont présenté les mesures d'économies d'énergie qui ont été adoptés par le conseil d'administration du Centre national sportif et culturel en sa séance du 5 octobre 2022 afin de réduire la consommation énergétique dans les infrastructures de la Coque.

Ainsi, la Coque se rallie aux efforts de l'État, des communes, citoyens et entreprises visant à réduire de 15% la demande de gaz naturel sur la période de référence du 1^{er} août 2022 au 31 mars 2023 afin d'accroître la sécurité d'approvisionnement énergétique.

Outre le dispositif mis en place depuis un certain temps, différentes mesures permettant de réduire davantage la consommation énergétique ont pu être identifiées et ont déjà été mises en place, respectivement le seront immédiatement, voire à partir du 15 octobre 2022 et ce dans le respect des principes de santé publique, de la sécurité et de la préservation de la qualité des services:

Mesures à effet immédiat

Afin de réduire sa consommation énergétique et les coûts qui en découlent, le CNSC d'Coque avait déjà pris un ensemble de mesures. Notamment l'extinction de l'éclairage de façade et décoratif ainsi que celle des rideaux d'air chaud dans les entrées, le remplacement des luminaires existants par des LED, l'adaptation du réglage de la ventilation et de l'éclairage, la mise en place d'un nouveau système de réglage au niveau des pompes de la piscine, ou encore l'adaptation du réglage du système de climatisation au «High Performance Training & Recovery Center».

En outre, le conseil d'administration a pris plusieurs mesures complémentaires permettant d'optimiser les économies d'énergie tout en continuant à offrir un environnement performant aux utilisateurs des diverses infrastructures.

Des petits changements qui font une grande différence

Parmi les mesures, décidées par le conseil d'administration de la Coque, figurent une adaptation des horaires d'ouverture, une baisse de la température des bassins, une adaptation de la température ambiante, une mise en service plus tardive d'une partie des saunas en fonction de la fréquentation, ainsi qu'une adaptation de l'intensité lumineuse à l'extérieur du bâtiment ainsi qu'à l'intérieur du Centre aquatique. D'autre part, la cabine à neige au Centre de détente sera fermée jusqu'à nouvel ordre.

La température de l'eau dans les bassins au Centre aquatique ainsi qu'au Centre de détente sera baissée comme suit:

Centre aquatique:

- Bassin olympique (50m): 27°C -> 26°C
- Bassin d'initiation (25m) : 28°C -> 27°C
- Bassin d'entraînement (50m) : 26,5°C -> 26°C
- Bassin de plongeon : 26°C -> 25°C
- Bassin sport et santé : 32°C -> 30°C
- Bassin pataugeoire : 32°C -> 30°C

Centre de détente :

- Bassin chaud intérieur : 36°C -> 33°C
- Bassin chaud extérieur : 35°C -> 32°C

À partir du 15 octobre 2022, de nouveaux horaires seront mis en place au Centre de détente :

Lundi : 12h00 - 21h00
Mardi-Vendredi : 12h00 - 21h00
Samedi : 12h00 - 19h00
Dimanche : 12h00 - 18h00

Le ministre des Sports, Georges Engel, a salué les efforts des responsables du CNSC d'Coque pour économiser de l'énergie et ce dans un esprit de solidarité de tout un chacun, comme recommandé par la campagne nationale de réduction de la demande d'énergie « zesumme spueren – ZESUMMENHALEN».

« Les mesures prises par le CNSC d'Coque pourront servir d'orientation aux communes, syndicats de communes ou autres établissements gérant des infrastructures sportives au sein desquelles le potentiel d'économie d'énergie est très grand. Je lance un appel au mouvement sportif dans son ensemble afin de participer activement et solidairement aux efforts collectifs d'économie d'énergie. »

À part des recommandations pour les piscines, le ministre de l'Énergie, Claude Turmes, a saisi l'occasion pour annoncer des recommandations pour les communes concernant l'éclairage public.

1^{er} état des lieux des efforts de réduction de la consommation de gaz naturel au Luxembourg

Claude Turmes a, par ailleurs, présenté un état des lieux des efforts de réduction de la consommation de gaz naturel au Luxembourg. Actuellement, le Luxembourg atteint son objectif de réduction de 15% de la consommation. En août, la réduction correspondait à environ 37% et en septembre, la réduction à environ 26% par rapport aux années de référence.

Le ministre conclut : « Les chiffres actuels montrent qu'au Luxembourg, tous les acteurs - l'État, les communes, les entreprises et les citoyens - ont répondu à l'appel et font des efforts pour économiser le

gaz. Je leur remercie pour leur contribution à ces premiers résultats. La prudence reste néanmoins de mise : si l'hiver s'annonce très froid, la consommation de gaz liée au chauffage pourrait encore considérablement augmenter. J'appelle donc toujours vivement aux efforts d'économie d'énergie ! »

Contacts :

Ministère des Sports

Karin Hufer

E-mail : karin.hufer@sp.etat.lu

Tél.: (+352) 247-83442

Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire :

Service communication

E-mail : communication@energie.etat.lu

Tél. : (+352) 247-86971

Centre national sportif et culturel (d'Coque)

Philippe Bretz

E-mail: philippe.bretz@coque.lu

Tél.: (+352) 436060 751